

**DÉPARTEMENT DU
CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**SIÈGE SOCIAL :
10 PLACE EDMOND
PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2022_055 : Contrat de territoire
avec la région : actualisation de la convention
partenariale d'engagement**

Séance du 16 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 16 juin à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 10 juin 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 10 juin 2022.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	36	42
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Sandrine GARCON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET Geoffroy JEGOU DU LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DRÉAN, Sylvaine LEFEVRE, Patrick LEHERISSIER (suppléant de Daniel LEMOUSSU), Guillaume LEMÉNAGER, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Jean-Luc VÉRET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD

Hervé RICHARD a donné pouvoir à Marcel DUBOIS

Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Gilles TABOUREL a donné pouvoir à Alain SCRIBE

Fabien TESSIER a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Gérard LEU

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 14 avril 2022 est adopté à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2022

Application agréée E-legalite.com

DEL2022_055 : CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LA REGION : ACTUALISATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE D'ENGAGEMENT

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la convention partenariale d'engagement du contrat de territoire avec la région Normandie signée le 28 octobre 2019,
- Vu la délibération n°DEL2021_107 relative à la prolongation de la convention partenariale d'engagement du contrat de territoire avec la région Normandie,
- Vu la délibération n°DEL2022_014 portant actualisation de la convention partenariale d'engagement du contrat de territoire avec la région Normandie,
- Vu le projet d'avenant,
- Vu l'avis favorable du Bureau.

Considérant la nécessité de remplacer la couverture de la salle poly-sports de Ver-sur-Mer.

Considérant que le contrat sera révisé ainsi :

- Inscription du projet n°R1 : réfection de la couverture de la salle poly-sports de Ver-sur-Mer (+ 28 000 €)

Considérant que, dans le cadre de ce contrat, la région Normandie apporte un soutien financier prévisionnel global de 2 207 794 € (dont 497 095 € de FRADT)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention partenariale d'engagement actualisée avec la région Normandie.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2022

Application agréée E-legalite.com